

Calabre : quelle est l'apparition mariale que le Vatican vient d'autoriser ?

Par **Clémence Reborà**, le 18/7/2024 à 03h41

Le dicastère pour la doctrine de la foi a annoncé, vendredi 5 juillet, l'autorisation de pèlerinages au sanctuaire marial de Notre-Dame-du-Rocher, dans un village italien de Calabre, réputé pour des apparitions de la Vierge en 1968.

Depuis le 17 mai, date de la publication par le dicastère de la doctrine de la foi de nouvelles normes pour évaluer les phénomènes surnaturels, de nombreux lieux marqués par des expériences mariales espèrent une réaction favorable du Vatican. Parmi eux, le sanctuaire de Notre-Dame-du-Rocher, dans le village italien de Santa Domenica di Placanica, en Calabre. Une lettre du préfet du dicastère, le cardinal **Victor Manuel Fernandez**, datée du 5 juillet, y autorise désormais les pèlerinages et affirme que le récit de l'apparition est conforme à la morale catholique.

En 1968, Cosimo, un fermier de 18 ans de Santa Domenica, atteste avoir entendu et vu la Vierge plusieurs jours de suite sur le rocher du hameau. Il raconte que Marie lui porte un message invitant à faire de Santa Domenica un haut-lieu de conversion chrétienne, qui le placerait au premier plan des villages du pays pour sa foi. À la suite de son expérience, il partage largement son message et dépose une statue mariale au pied du rocher.

Apparitions mariales, le revirement du Vatican

Un enfant connu pour sa simplicité

Cosimo est un voyant peu commun parmi les autres apparitions mariales : il s'agit d'un homme et d'un jeune. Le rocher et la statue mariale deviennent rapidement un lieu d'intérêt pour nombre de pèlerins italiens. L'identité de Cosimo, enfant du village, connu pour sa simplicité crédite et amplifie son récit à travers la Calabre.

De 1968 à 2024, aucune instance ne reconnaît ou n'infirmes l'apparition : **les pèlerinages** n'y sont ni interdits, ni officiellement autorisés. En 2016, le rocher est cependant élevé au rang de « *sanctuaire diocésain Notre-Dame-du-Rocher* », par décision de Mgr Francisco Oliva, évêque de Locri-Gerace.

Le 5 juillet, le sanctuaire a changé de statut. Le dicastère pour la doctrine de la foi a établi le « *nihil obstat* », c'est-à-dire qu'aucun élément du récit de Cosimo ne sème le doute sur l'honnêteté de son expérience, sans se prononcer sur le fait que Marie lui soit réellement apparue. La lettre rappelle toutefois que les fidèles ne sont pas sommés de croire aux

apparitions, mais autorisés à le faire « *avec prudence* ».

Pourquoi Marie apparaît-elle ?

« Le lieu d'un don précieux »

« *Cette reconnaissance de la dévotion à Notre-Dame-du-Rocher est pour nous la source d'une grande joie et d'une vive satisfaction* », a déclaré Mgr Oliva dans un communiqué publié mardi 16 juillet. « *Tous, même les plus sceptiques et les plus hésitants, nous pouvons désormais regarder le Rocher libres de tout soupçon, avec la conscience d'être devant le lieu d'un don précieux* », a-t-il poursuivi.

Le « *nihil obstat* » permet aux évêques d'encourager les pèlerinages. Souvent, comme ici, cela permet d'officialiser des pèlerinages existants, plutôt que d'en créer de nouveaux. Mgr Oliva invite à Notre-Dame-du-Rocher « *les pèlerins de l'espérance à la recherche de l'amour et de la vérité, prêts à convertir leur cœur au Christ* ».

Clémence Reborà